



THE ROOF - MAISON DE L'ESCALADE

INSCRIPTION COURS ESCALADE

JUILLET 2020

IDENTITE DU GRIMPEUR :

Nom et Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

<p><u>Pour les mineurs :</u> <i>(Coordonnées d'un parent ou représentant légal)</i></p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Mail :</p> <p>Téléphone :</p>	<p><u>Contact d'urgence :</u></p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Téléphone :</p>
---	--

AGE	JOURS	HORAIRES	TARIFS		COCHEZ VOTRE CHOIX			
					Mardi 07/07	Mercredi 08/07	Jeudi 09/07	Vendredi 10/07
4-6 ans	Mardi 07 au vendredi 10 juillet	11h-12h	12€/ jour	48€ la semaine				
AGE	JOURS	HORAIRES	TARIFS		COCHEZ VOTRE CHOIX			
					Mardi 14/07	Mercredi 15/07	Jeudi 16/07	Vendredi 17/07
7-12 ans	Mardi 14 au vendredi 17 juillet	11h-12h	14€/ jour	56€ la semaine				

CONDITIONS GENERALES

JUSTIFICATIFS A FOURNIR A L'INSCRIPTION :

- Attestation de responsabilité civile de l'année concernée
- Paiement obligatoire (CB, chèque, ANCV, espèces)

*Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. **Inscription au plus le 1^{er} juillet 2020.***

Veillez lire attentivement les paragraphes ci-dessous :

Les cours ont lieu du mardi 07 au vendredi 10 juillet pour les enfants âgés de 4 à 6 ans. Et du mardi 14 au vendredi 17 juillet pour les enfants âgés de 7 à 12 ans.

Votre enfant peut assister à 4 cours maximum sur la semaine correspondant à son âge.

Les grimpeurs mineurs sont sous la responsabilité de The Roof Poitiers pendant la durée du cours uniquement. The Roof Poitiers décline toute responsabilité en dehors des heures de cours.

Certificat médical et assurance : Vous attestez avoir vérifié auprès de votre médecin que votre enfant n'a aucune contre-indication à la pratique de l'escalade. Vous attestez avoir vérifié auprès de votre assureur que votre enfant est bien couvert pour la pratique de l'escalade.

Règlement :

Règlement obligatoire au plus le 1^{er} juillet afin de valider l'inscription. En cas de paiement par chèque, les chèques seront encaissés à l'issue du 1^{er} cours. Règlement en plusieurs fois possible (2 chèques maximum, le second chèque sera encaissé en août 2020).

Toute inscription est définitive. Il ne sera accordé aucun remboursement de complaisance. Merci de vous assurer que vos disponibilités / les disponibilités de votre enfant, vous permettent de suivre l'intégralité du ou des cours.

Equipement :

Les chaussons sont fournis par The Roof le temps de la durée de la séance. Les grimpeurs doivent remettre à l'accueil les chaussons prêtés à la fin de chaque séance. Tout grimpeur peut se munir de ses chaussons d'escalade.

Fait à le/...../....., en deux exemplaires.
Signature du responsable légal, précédée de la mention « lu et approuvé ».

Droit à l'image: Je soussignéautorise la SAS SEJABLOC à photographier mon enfant dans le cadre des activités proposées et à utiliser son image pour la promotion de la structure (presse, supports publicitaires, site internet, réseaux sociaux)

Fait à le/...../.....